

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
139.35

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL****OBJET : Commune de Venelles - Contrat Départemental de Développement et  
d'Aménagement 2017/2019 - Tranche 2018.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Venelles pour la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2017/2019, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2017, conformément à l'annexe 1.

Ces modifications n'ont pas d'incidence sur l'économie générale de ce contrat.

- **CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE**

Le club de football ambitionne la création d'une section féminine en raison de la forte demande d'adhésions. Le terrain existant étant saturé, il s'avère nécessaire de créer une nouvelle aire de jeux de 100 m x 60 m en gazon synthétique, de réaliser une clôture périphérique et d'installer un éclairage adapté.

Le montant global de l'opération, prévue en 2018, s'élève à 870 000 € HT. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole d'un montant de 217 000 €. L'aide départementale pourrait s'élever à 435 000 €.

- **CONSTRUCTION DU POLE CULTUREL**

Le pôle culturel s'inscrit comme le projet « phare » pour redynamiser la zone d'activités tout en proposant un effet d'entraînement sur les commerces. A ce titre, la RD 96 fait l'objet d'une restructuration en boulevard urbain, favorisant les liaisons douces par la création de trottoirs et de pistes cyclables de part et d'autre de la chaussée.

Le pôle culturel comprendra :

- un hall d'accueil qui sera le lieu d'information et de redistribution des flux vers les différents équipements et d'informations « traditionnels » ;
- un café culturel où seront organisées des rencontres ;
- un espace d'exposition temporaire et permanent qui prendra la forme d'un parcours dont les différentes composantes animent et encouragent l'accès à la médiathèque ;
- une salle de spectacles d'une capacité maximale de 350 places assises ou 650 debout ;

- une petite salle de spectacles de 100 places assises qui permettra d'accueillir des « petites formes » (actions avec les scolaires, des conférences, l'échauffement des artistes...);
- des locaux techniques ;
- un pôle administratif qui regroupera l'ensemble des bureaux et les locaux réservés au personnel (salles de réunion, de détente, de stockage...);
- une médiathèque qui sera composée d'un accueil, d'un point presse, d'espaces spécifiques pour les enfants, les adolescents et les adultes ;
- un studio d'enregistrement et de répétition qui mettra en valeur les pratiques amateurs ;
- un local pour les jeunes à partir de 16 ans qui sera un lieu d'écoute, d'expression, d'informations, d'accompagnement, de prévention, de loisirs et de partage.

Les espaces extérieurs accueilleront un jardin méditerranéen, une aire de livraison et un parc de stationnement de 40 places.

Le montant global de l'opération, prévue de 2017 à 2019, s'élève à 9 179 300 € HT dont 4 615 700 € HT pour la tranche 2018. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole d'un montant de 1 835 860 € et d'une subvention de la Région d'un montant de 917 930 €. L'aide départementale pourrait s'élever à 4 589 650 € dont 2 307 850 € pour la tranche 2018.

- EXTENSION DE LA SALLE DE SPORT NELSON MANDELA

Les matchs de l'équipe professionnelle du Pays d'Aix-Venelles volley-ball ont lieu dans cette salle qui nécessite des travaux de mise aux normes préconisés par la fédération française de volley-ball. Il s'agit de réaliser une extension d'environ 300 m<sup>2</sup> de la salle et une tribune à gradins fixes d'environ 500 places.

Le montant global de l'opération, prévue en 2018, s'élève à 830 000 € HT. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole d'un montant de 207 500 €. L'aide départementale pourrait s'élever à 415 000 €.

La participation globale du Conseil départemental pourrait être fixée à 3 157 850 € pour la tranche 2018 sur une dépense subventionnable globale de 6 315 700 € HT, selon le détail indiqué en annexe 1.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL